

PARLONS D'ECO CONSTRUCTION

La phytoépuration

Continuons à nous intéresser au thème de l'eau... on sait que l'eau est un bien précieux et qu'il faut tout faire pour en préserver la qualité. On sait qu'il faut l'économiser, mais aussi qu'il faut l'épurer une fois que nous l'avons salie : l'eau de notre vaisselle, de notre douche... quotidiennement, nous rejetons des eaux usées !

Aujourd'hui, nous allons aborder un sujet passionnant : la phytoépuration ou épuration par les plantes.

Ces systèmes fonctionnent sur le principe des marais, dont la fonction millénaire est de régénérer l'eau. Le processus général de nettoyage de l'eau repose sur des bassins de plantes aquatiques ; grosso modo, des bactéries viennent se développer au contact du système racinaire des plantes. Ces bactéries transforment la matière organique présente dans les eaux usées en matière minérale. Et cette matière minérale est assimilable par les plantes !

Les plantes aquatiques ont également d'autres vertus, comme celle de briser les molécules chimiques des détergents et des médicaments grâce à certaines substances présentes dans leurs racines. Elles offrent également un abri pour tout un écosystème spécifique.

Toutes les plantes aquatiques ont un pouvoir épurateur, plus ou moins prononcé. On utilise couramment, les roseaux, les joncs et les iris pour leur fort pouvoir épurateur.

En tant que particulier et si vous êtes dans une zone d'assainissement non collectif, vous pouvez demander l'autorisation d'installer ce type d'assainissement. Il vous est possible, après vous être bien informé et formé, d'installer vous-mêmes vos différents bacs de phytoépuration. C'est également un des nombreux avantages de ce système : il permet l'auto-construction ! Je vous conseille de vous rendre sur le site de Eau Vivante (www.eauvivante.net); il s'agit d'une association particulièrement compétente, qui pourra vous apprendre énormément de choses et également vous former sur ce sujet si vous le souhaitez.

Vous retrouverez les coordonnées sur le site de Radio Gâtine...

Et puis dernière chose avant de se quitter : actuellement, les particuliers installant une phytoépuration chez eux, sont obligatoirement en toilettes sèches. Ce sera le thème de ma prochaine chronique !